

Crédit Métiers d'ART (CIMA)

Art 199 ter N, 220P, 223 O et 244 quater O du Code Général des Impôts.
BOI-BIC-RICI-10-100-20130507

Entreprises, activités et dépenses

Entreprises éligibles

Elles doivent être imposées à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR) d'après leur bénéfice réel ou exonérées (entreprises nouvelles, jeune innovante, reprise entreprise en difficulté, ZFU, ZRR...) ET :

- ◆ dont les charges de personnel (exerçant un métier d'art) sont supérieures ou égales à 30% de la masse salariale.
- ◆ entreprises industrielles des secteurs suivants : horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, lunetterie, arts de la table, du jouet, de la facture instrumentale et de l'ameublement
- ◆ entreprises portant le label « Entreprise du Patrimoine Vivant

Dépenses éligibles au CIMA

- ◆ les salaires et charges sociales afférents aux salariés directement chargés de la conception de nouveau produit dans les secteurs/métiers mentionnés
- ◆ les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens en charge de la conception de prototypes ou d'échantillons non vendus.
- ◆ les dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises neuves directement affectées à la conception de prototypes / nouveaux produits
- ◆ les frais de dépôt des dessins et modèles (limite de 60 000 euros / an)
- ◆ les autres dépenses de fonctionnement exposées pour les opérations de conception de nouveaux produits/prototypes : dépenses fixées forfaitairement à 75% des dépenses de personnel
- ◆ les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées à des stylistes externes

Notion de nouveaux produits : CGI, ann. III, art 49 septies ZL

Détermination du CIMA

Calcul du CIMA

Le crédit d'impôt est calculé par année civile, quelque soit la date de cloture de l'exercice comptable.

- ◆ Dépenses éligibles X taux de droit commun (10%)
- ◆ Label « Entreprise Patrimoine Vivant » = Dépenses éligibles X taux majoré (15%)

Les subventions publiques perçues sont éventuellement déduites des dépenses avant application du taux .

Exemple de résultats des activités de R&D :

- Recherche Fondamentale → Schémas explicatifs et theories explicatives
- Recherche Appliquée → Modèle probatoire
- Développement Expérimental → Prototypes ou Installations pilotes

Plafonnement du CIMA

Le CIMA est subordonné au respect du règlement de minimis : plafonnement de l'ensemble des aides de minimis accordées à une entreprise à 200 00 euros sur une période de 3 exercices fiscaux

Utilisation du CIMA

Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les bénéfices dû par le contribuable ou l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses éligibles ont été exposées. (CGI, art 199 ter N et CGI art. 220 P)

Pour les sociétés appartenant à un groupe : chaque société membre calcule son CIMA. Les crédits d'impôt sont alors additionnés pour être imputés sur l'impôt de la société mère.

Pour les sociétés de personnes et groupement assimilés : le montant est calculé et plafonné au niveau de la société puis réparti entre associés à proportion des droits que chaque associé détient, à condition que ces personnes participent à l'exploitation.

Le CIMA s'impute après les prélèvements obligatoires et les autres crédits d'impôt.

Lorsque l'impôt est insuffisant pour imputer la totalité du CIMA, l'excédent est restitué à l'entreprise.

Obligations déclaratives

- ◆ **Déclaration n°2079-ART-SD à déposer :**
 - **pour les entreprises assujetties à l'IR : avec la déclaration annuelle de résultat**
 - **pour les entreprises passibles de l'IS : avec le relevé de solde de cet impôt**
 - **pour les sociétés membres d'un groupe : la société mère dépose avec le relevé de solde relatif au groupement**
 - **Pour les sociétés de personnes : dépôt d'un 2079-ART-SD + quote part des personnes morale déposée par elles-mêmes.**
 -
 - **L'associé personne physique porte uniquement sur sa déclaration de revenu sa quote-part de CIMA déterminée dans la déclaration de résultats de l'entreprise.**